



L'ÉGALITÉ

de Roubaix - Tourcoing

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois	Un an
4 fr. 50	8 fr.	16 fr.
5 fr. 50	10 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 99 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ROUBAIX, 99, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 décembre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

A MADAGASCAR

Le ministre de la guerre a communiqué au conseil une dépêche du général Duchesne indiquant que la situation à Tananarive est toujours satisfaisante.

Le ministre des colonies a soumis à la signature du président de la République des décrets organisant l'administration de justice et des résidences à Madagascar et nommant des magistrats et des résidents.

UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LA FLOTTE

Le ministre de la marine a fait approuver la création d'une école supérieure de guerre de la flotte. Cette école deviendra pour la marine ce qu'est l'école supérieure de guerre pour l'armée de terre : elle sera installée à Toulon.

LA LOI DU CADENAS

M. Mesureur, ministre du commerce, a informé le conseil de son intention de réunir dans le courant de janvier le conseil supérieur du commerce. Ce conseil aurait à examiner et à émettre son avis sur les questions relatives aux admissions temporaires au régime des cantons et sur les mesures de détail et d'application de la loi du cadenas.

MIISTÈRE DU COMMERCE

M. Mesureur a fait ensuite signer par le président de la République les décrets relatifs à la réorganisation de l'administration centrale du ministère du commerce, créant les directions du travail du commerce et du personnel de l'enseignement technique.

CONFLIT ANGLO-AMÉRICAIN

Londres, 28 décembre.

Un télégramme de Caracas au *Herald* dit qu'une immense démonstration a eu lieu hier.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Paris, 28 décembre.

Un individu, dont le suisse avait remarqué les allures suspectes, a été arrêté hier soir, à cinq heures, à l'église St-Marguerite, 36, rue St-Bernard, au moment où il venait de tirer deux coups de revolver sur le premier et le second vicar qui sortaient de la sacristie.

Aucun des préteurs n'a été atteint et les balles se sont perdues dans la muraille.

LES CENT-QUATRE

Paris, 28 décembre.

À la *France*, M. Aubé, rédacteur en chef, déclare qu'il ne redoute pas la cour d'assises.

Nous ferons la preuve, a-t-il déclaré, de ce que nous avons avancé. Nous avons pour cela les documents suffisants.

Quant à M. de Colleville, signataire de l'article, c'est un ancien sous-préfet, ancien secrétaire de la direction départementale au ministère de l'Intérieur, démissionnaire en 1889. Il se présente alors contre M. Deboncelle, de Castellane (Basses-Alpes).

L'ITALIE EN AFRIQUE

Massaouah, 28 décembre.

Jusqu'à ce jour, sur 1,320 soldats réguliers, à l'exclusion des bandes qui étaient engagées dans le combat d'Amba-Alagi, 573 hommes sont revenus, y compris les blessés.

Les lettres du major Galliano des 28 et 21 décembre, adressées au général Baratieri, annoncent que cent hommes, sortis du fort Mekallé sous la conduite du lieutenant Guisti pour recueillir du blé, ont été repoussés l'attaqué d'une forte bande onno et sont rentrés sains et saufs dans le fort avec le blé.

De Mekallé, on aperçoit au loin les colonnes ennemies qui semblent en quête de vivres.

D'après les éclaireurs, on n'aurait pas, dans le camp onno, une grande confiance dans la marche en avant de Menélic.

Les éclaireurs des troupes de Kassala ont trouvé Giorregieb évacué. A Toscin, les mêmes éclaireurs n'ont signalé qu'une vingtaine de cavaliers derviches.

LES MARQUES DE FABRIQUE

Paris, 28 décembre.

Notre diplomatie vient d'obtenir un succès relativement à la protection de nos produits au Maroc.

La Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre viennent d'adhérer à une entente avec la France pour la répression, par les conseils des quatre puissances, des nombreuses contrefaçons commises dans ce pays et qui sont surtout préjudiciables à notre commerce.

Des fraudes d'une importance considérable ont été découvertes, grâce à la vigilance de l'agent consulaire de France à Larache; mais elles ont révélé, d'autre part, que les industriels français négligent trop souvent d'effectuer à Berne le dépôt régulier de leurs marques de fabrique, aux termes de la convention du 20 mars 1893, formalité qui est indispensable pour leur assurer protection à l'étranger.

MORT D'UN DÉPUTÉ

Paris, 28 décembre.

On annonce la mort de M. Lefoullon, député de la 4e circonscription de St-Denis (Seine), décédé ce matin. M. Lefoullon était né à Paris le 3 juillet 1844.

LE GOUVERNEUR DE LYON

Lyon, 28 décembre.

Le général Zédé, le nouveau gouverneur militaire de Lyon, fera son entrée officielle lundi prochain; il arrivera à midi à la gare de Perrache et passera devant le front des troupes de la garnison échelonnées depuis la gare jusqu'au grand quartier général.

L'AFFAIRE DUPAS-LOZÉ

Paris, 28 décembre.

A un dit, à mots plus ou moins couverts, lors de l'arrivée à Vienne de M. Lozé, qui, on le sait, a refusé de comparaître devant le juge d'instruction, que le préfet de police d'alors avait été couvert par une haute autorité, et l'on a prononcé le nom de M. Carnot.

Or, on nous affirme que M. Lozé était bien couvert par une lettre, mais que cette lettre serait, non pas de l'ancien président de la République, mais de M. Ribot.

LES CHAMBRES EN CONGÉ

Paris, 28 décembre.

Etant donné qu'il n'existe pas de sérieux désaccords entre les députés des deux chambres, on conserve l'espoir que le budget pourra être définitivement voté à la fin de la journée et que la session parlementaire pourra être close ce soir.

CONFLIT TURCO-AMÉRICAIN

Constantinople, 28 décembre.

M. Terrell, ministre des États-Unis, a demandé une indemnité de 600,000 livres turques pour les missionnaires américains, le châtiment des coupables sous le contrôle des États-Unis et la sécurité absolue pour l'avenir. N'ayant pas reçu de réponse satisfaisante, M. Terrell a quitté Constantinople.

RUSSES ET TURCS

Londres, 28 décembre.

La Ligue de la défense arménienne apprend de Saint-Petersbourg que les ministres ont reçu avec froideur la délégation arménienne envoyée au tsar.

BULLETIN DU JOUR

DEUX CERQUELS

Dernièrement mourut dans un hôpital de Paris une pauvre petite cassée de sucre, une jeune fille de vingt-deux ans.

La malheureuse avait horriblement souffert. Ses petites mains faisaient pitié. Les ongles étaient rongés jusqu'au milieu. Le chair était usée et l'un des doigts n'était plus qu'un moignon saignant. Depuis plusieurs années elle travaillait de ce métrier métier, dans un atelier sans air où, après un travail de dix heures par jour, elle touchait un misérable salaire de 2 fr. à 2 fr. 50.

Les mains mutilées, les poumons dévastés, elle était entrée à l'hôpital après une vie de misère et de souffrance.

Elle expira seule, abandonnée; personne ne vint apporter à l'agonisante la suprême consolation d'une sympathie compatissante.

Puis, les internes s'emparèrent du cadavre et, sur la table de l'amphithéâtre, le petit corps fut étendu et on étudia successivement les ravages que pouvaient causer dans l'organisme les poussières de sucre.

Puis ce fut le silence et la pauvre petite fut oubliée.

Or, pendant ce temps, à Amélie-les-Bains, un jeune millionnaire agonisait. Près de sa couche circulaient des amis empressés. A son chevet une jeune femme était assise, apportant au moribond le charme de sa beauté, la grâce de son sourire, la griserie de son amour.

Il mourut aussi, malgré les soins des célébrités médicales.

Aussitôt des bouquets de fleurs encombrèrent le lit mortuaire. De belles épiures versèrent des torrents de larmes, et le corps fut cérémonieusement exposé et réclamerent alors les douleurs désintéressées.

ROUBAIX-SOCIALISTE

Quatre ans d'Administration Ouvrière

SIXIÈME ARTICLE

Dans mon dernier article j'avais adressé une « prière » à l'*Avenir*. Je lui avais demandé, en réponse à certaines critiques que j'ai d'ailleurs réfutées, de bien vouloir établir, chiffres à l'appui, un parallèle entre les cantines scolaires de Roubaix et celles de Tourcoing, — entre le système socialiste de protection de l'enfance et le système opportuniste.

Huit longs jours se sont écoulés et l'*Avenir*, — qui, pourtant à la plume alerte, surtout quand il s'agit d'attaquer le Conseil Municipal Ouvrier de Roubaix, — et l'*Avenir* n'a pas encore acquiescé à ma demande...

Serait-ce que les travaux de statistique l'honnent ? Qu'il l'avoue sans fausse honte et je ferai, pour son édification, la besogne qui lui répugne ! Je la ferai même, peut-être, sans qu'il l'avoue, car je tiens à lui bien démontrer que je n'exalte qu'à bon escient la municipalité ouvrière qu'il attaque avec un évident parti-pris puisque, poliment invité à comparer deux budgets, il reste coi pendant une semaine entière.

Serait-ce donc que l'*Avenir* s'embarquerait sans biscuit, sur la galère de la critique ? A vous, mes lecteurs, de prononcer. Je poursuis...

En moins d'un an, on l'a vu, les conseillers ouvriers de Roubaix accomplir un utile besogne. Tous les principaux articles du programme de Lyon furent successivement examinés et chacun fut résolu dans la mesure des ressources budgétaires disponibles.

« Les extrêmes se touchent », dit-on. C'est à croire que le proverbe ne ment pas, puisqu' aussitôt après avoir résolu, dans les conditions que l'on sait, le problème du bien-être de l'enfance ouvrière, les élus socialistes de Roubaix songèrent aux vieillards, à ces hommes, à ces femmes qui ayant travaillé tout le long de la vie, épuisés leurs forces comme chair à profils, ne trouvent plus, quand leurs bras deviennent débiles, quand leur corps se voûte, quand leurs cheveux blanchissent, quand leur tête s'incline vers le sein de la commune mère, une pierre où s'asseoir, un morceau de pain à manger.

Oh ! là encore, les conseillers ouvriers n'innoveront pas. Bien avant eux la charité capitaliste avait dressé — faible restitution, — des hospices où les pauvres vieux et les pauvres vieilles, sans famille, malheureux ou à charge, pouvaient, à de certaines conditions, trouver un abri.

Mais quel abri et à quelles conditions ! Je ne sais pas si vous avez quelquefois traversé un hospice ; je ne sais pas si, ayant parcouru un de ces établissements, vous vous êtes arrêté auprès de quelque pensionnaire et si vous l'avez interrogé sur son genre de vie...

Je l'ai fait cela, moi, et les plaintes de ces vieux et de ces vieilles m'ont poigné.

Livrés, presque toujours, aux soins de religieuses et de mercenaires esclaves de religieuses, ils ne peuvent faire un pas, émettre un cri, accomplir le moindre acte sans être en butte à des réprimandes, plus souvent à des injures — que l'on appelle aussi chrétienne, — à continuer à en faire des parias. Elle leur a pesé le pain, mesuré la boisson et il serait bien malin celui qui établirait une différence entre une prison et un hospice géré par les bourgeois.

A Roubaix, il en a été comme partout ailleurs. Mais le Conseil Municipal Socialiste est venu qui ne comptait guère dans son sein que des hommes ayant subi toutes les misères de la vie, aussi voyez avec quel empressement il se mit à l'œuvre pour adoucir les derniers jours des vieillards hospitalisés !

Dès le 27 Mai 1892, le Conseil fut saisi d'une demande de laïcisation des services du bureau de bienfaisance, de l'hospice et de l'hôpital.

Cette demande, agréée par le Conseil, fut repoussée par les délégués de M. le Préfet à l'administration de ces établissements. Même sous un proconsulat juif, le cléricalisme ne perd jamais ses droits.

Et cependant, la laïcisation votée par nos amis aurait eu pour effet certain une notable amélioration dans le genre de vie des hospitalisés qui auraient pu espérer, dès lors, moins de férule et plus de liberté.

Mais, à Roubaix, tous les vieillards ne sont pas hospitalisés. Il en est qui reçoivent des secours — une sorte de rente municipale — à domicile.

Ainsi, les vieux et les vieilles, le mari et la femme que l'égoïste charité bourgeoise sépare au déclin de la vie, en les parquant en des établissements distincts, peuvent continuer à cohabiter ensemble.

A ceux-là, le Conseil s'est surtout intéressé et le 21 octobre il vota un crédit supplémentaire de 3,600 francs pour pouvoir prononcer de nouvelles admissions aux secours à domicile.

phé ! Nous avons trop le respect des lecteurs de la *France* pour avoir mis sous leurs yeux des chiffres qui ne seraient pas exacts, et nous en acceptons personnellement toutes les responsabilités.

Nous saurons justifier nos actes le cas échéant, et c'est avec une grande liberté d'esprit que nous nous présenterons à son fait devant toutes honnêtes Français dont nous ne redoutons pas le jugement. Mais, en vérité, que de bruit pour de simples chiffres ! On en a fait beaucoup moins quand on s'est attaqué à M. le président de la République, qui représente la patrie levée à l'étranger. Est-ce que les minces personnes avides d'arrondissement auraient plus d'importance aux yeux de certains gens ?

Paris, 28 décembre.

Des perquisitions ont été opérées cette après-midi au domicile de M. le rédacteur en chef et Lalou directeur de *La France*, sans résultats. M. Colleville, interrogé par le juge d'instruction, a déclaré qu'il n'avait mis personne en rapport, détenait la liste avec Bonnet, chargé de la publicité de *La France*, qui l'a soumise à Aube; ce dernier en autorisa la publication.

Colleville a ensuite été confronté avec Aube. La confrontation a été très vive. Colleville a affirmé que les papiers avaient été vendus par Paul Pascal, ancien secrétaire de la rédaction de la *Cocarde* qui fut mêlé à l'affaire Norton.

Il aurait été payé 200 francs à Pascal. Les magistrats sont convaincus de la fausseté de la liste et ont l'intention de joindre l'affaire à celle de Soulligoux, Arton et Dupas.

PETITE CHRONIQUE

RÉVEILLONS

On réveillonne toujours beaucoup et ceux qui croient à la nécessité d'une religion s'en félicitent.

Un de nos grands confrères parisiens écrit même au sujet de la dernière nuit de la Nativité à Paris les lignes suivantes : « Ils (ceux qui réveillonnent) accordent, fait-ce inconsciemment, quelque chose à la tradition, et si ce n'est pas là un acte de foi, c'est assurément le contraire d'un acte de scepticisme. »

Hélas ! à tous ceux qui ont pu voir le réveillon aux environs du Moulin-Rouge, c'est-à-dire à Montmartre, les conclusions de notre confrère sembleraient extrêmement aventurées.

J'avoue très humblement pour ma part que je ne vois pas bien en quoi le fait de manger du boudin, les derniers coups de minuit envolés, est la contraire d'un acte de scepticisme. Le boudin a-t-il donc de ces vertus mystiques ?

J'ai suivi la foule des réveillonneurs. Il y avait là des gens qui s'amusent sincèrement; d'autres — plus nombreux — qui voulaient se donner l'illusion qu'ils s'amusent. Ces derniers étaient silencieux. Ceux qui réveillonnaient réclamaient des brysants à l'exces. Quand ils ne broyaient pas du boudin, ils chantaient; mais on aurait tort de croire qu'ils chantaient des Noël. A moins, toutefois que ce refrain de café-concert :

Oh ! là là, c'est g... c'est bincet !
Oh ! là là !
C'est g... qu'elle a !

à moins que ce refrain n'ait été écrit pour l'orgue sur des notes graves de plainchant et que cet autre ne soit quelque cantique dont le sens sacré échappe aux profanes :

S'entendre dire à la ronde :
Tas en g... à vomir !
Quand on est femme du monde.
Ce fait toujours plaisir !

Or, c'était là ce qu'ils chantaient, et mille autres refrains plus familiers encore. De plus, ils avaient, quant ils ne chantaient pas, des propos plus pimentés que leurs chansons, et quelques-uns étaient des gestes si inconvenants que j'ai vu — des mes confrères — un agent de police trop pudiquement les yeux vers les spectateurs plus bibliques, que sans doute il ne décourrait pas.

Je ne veux rien dire des messes de minuit parisiennes. Il y va beaucoup de monde; mais il est notoire que ce monde-là n'y apporte qu'une piété relative. C'est à ce point que notre confrère en touche à peine un mot et passe tout de suite aux charcuteries réconfortantes que l'on avale à l'usage de l'office nocturne. Et je comprends cela. Ce mot de l'un des pieux assistants, ce mot authentique saisi au vol à la sortie de l'église, n'aurait-il pas pu voltiger sur beaucoup d'autres lèvres :

Ah ! ma chère, je t'assure que je me suis amusée autant que si j'étais allée au théâtre !

JEAN DES VIGNES.

IL FAIT FROID !

I
Il fait froid ! Le sans-pain, l'otite,
Sous ses haillons troués, grotte.
La visez qui siffle, tout droit
Au visage, qu'il mord et cingle,
Lui met des pigures d'épingle.

II
Il fait froid ! Les pauvres sans-hardes
Agitent dans leurs manardes
Et meurent d'angoisses et d'affroi.
Sur leurs punaises élargies,
Tombent leurs paupières rougies.

III
Il fait froid ! Plus de pain ! Dans l'âtre,
Pas même une flamme bleuâtre,
Le charbon manque et, par surcroît,
Quelque huissier à la voix brutte,
Jette les meubles à la rue.

IV
Il fait froid ! La sombre misère
Autour des pauvres logis erre
Et, dans son égoïsme étroit,
N'écoute point ni murmure,
Le riche au cœur sec et dur

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 décembre

Président : M. Henri Brisson, président.

Séance du matin

La séance est ouverte à 11 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Sénat n'ayant pas terminé l'examen du budget, la Chambre s'ajourne à deux heures. La séance est levée à onze heures un quart.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

LE BUDGET

M. le ministre des Finances dépose sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1896 adopté avec quelques modifications par le Sénat. Ce projet est renvoyé à la commission du budget.

La Chambre adopte en première délibération la proposition de loi de M. Guillemet relative à l'unification des soldes aux colonies.

Les crédits de Madagascar

M. le président. — La commission du budget demande, d'accord avec le gouvernement, l'urgence et la discussion immédiate sur le projet de loi portant prorogation du compte spécial des dépenses de l'expédition de Madagascar, ouverture et annulation de crédits aux ministères de la guerre et de la marine.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

Les articles sont votés.
L'ensemble est adopté par 333 voix contre 74 sur 407 votants.

M. le ministre des Finances dépose un projet de loi portant liquidation et régularisation des dépenses de l'expédition de Siam.

M. Cochery, rapporteur général du budget. — Je dépose le rapport de la commission sur le budget. Ce rapport est trop long pour être lu. Je suis d'avis qu'il soit distribué et que la Chambre suspende sa séance, afin que chacun de nos collègues puisse en prendre connaissance. (Très bien.)

La séance est suspendue à 2 h. 50. La séance est reprise à 3 h. 45.

Le monument Pasteur

M. Maurice Faure, au nom de la commission du budget, donne lecture d'un rapport sur la proposition de M. Cochin, tendant à l'ouverture d'un crédit pour l'érection d'un monument à Pasteur.

L'urgence est déclarée.
Le projet est adopté par 526 voix sur 528 votants.

Pendant le scrutin, une scène assez piquante se produit. M. Julien, qui n'est pas encore calmé depuis hier, ne tient pas en place. On ne voit que lui dans l'hémicycle; il s'approche un à un ses collègues et les entretient de sa mésaventure.

M. Rouvier, le ministre et familièrement lui tape sur l'épaule ! il le console et le réconforte d'un air narquois. M. Julien, un peu gêné du témoignage de sympathie qu'il n'avait point cherché, remercie et veut se décaler; mais M. Rouvier s'attache à lui et le promène dans l'hémicycle en se faisant évidemment un jeu de lui produire ses condoléances.

LE BUDGET

La Chambre aborde de nouveau la discussion du budget modifié par le Sénat. Le ministre du Budget a rejeté notamment le chapitre 20 bis, créé au ministère des finances, par suite de l'acceptation par la Chambre de la demande de M. Brinard. La commission de la Chambre accepte cette suppression.

M. Brinard reprend son amendement consistant en une augmentation de crédit de 300,000 fr. pour la catégorie de vétérans d'une catégorie d'anciens militaires.

M. le rapporteur général combat l'amendement. Il ne fait pas comprendre les finances de l'Etat. On pourra accorder des secours aux anciens militaires dont il s'agit.

M. Brinard. — La somme doit leur être acquise à titre de droit et non de secours.

M. de la Porte dépose un amendement tendant à réduire le chiffre du crédit demandé par M. Brinard à 250,000 fr. M. Brinard. — Je l'accepte si le gouvernement s'engage à déposer ultérieurement un projet de loi sur cette question.